

Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DEMANDE PAR LA SOCIETE SARL CPV BACH POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE D'APPRIEU

Il sera procédé sur le territoire de la commune d'Apprieu, du 29 mars 2016 au 28 avril 2016 (fin de l'enquête 17 heures) inclus, pendant 31 jours consécutifs :

- à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire relative au projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune d'Apprieu,

Monsieur Georges GUERNET, ingénieur en génie atomique retraité, est désigné en tant que commissaire enquêteur titulaire, son suppléant est Monsieur Bernard PRIVAT, évaluateur à France Domaine retraité.

Toutes observations pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit en mairie d'Apprieu, siège de l'enquête.

Les pièces du dossier d'enquête et les registres seront déposés en mairie d'Apprieu, pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie d'Apprieu, siège de l'enquête à :

M. le commissaire-enquêteur
Mairie d'Apprieu
63 route de Lyon
38140 APPRIEU
ou bien par e-mail à l'adresse suivante : mairie-apprieu@wanadoo.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

en mairie d'Apprieu :

- le mardi 29 mars 2016 de 9h à 12h
- le lundi 4 avril 2016 de 15h à 17h
- le samedi 16 avril 2016 de 9h à 12h
- le mercredi 20 avril 2016 de 9h à 12h
- le jeudi 28 avril 2016 de 15h à 17h (fin de l'enquête 17 heures)

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie au public sont

mairie d'Apprieu :

- les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h
- le mercredi : 9h à 12h
- le samedi : 9h à 12h

Le responsable du projet, auprès duquel des informations peuvent être demandées est M. Bruno SPINNER, SARL CPV BACH, joignable au n° de téléphone suivant : 04.67.64.99.60.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Conformément au code de l'environnement, le dossier comprend une étude d'impact ainsi que l'avis rendu par l'Autorité Environnementale le 19 novembre 2015, également consultable sur le site Internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes à la rubrique Avis Autorité Environnementale dont voici le lien <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/2015-isere-a3779.html>

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public en mairie d'Apprieu, ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

Au terme de cette enquête, le Préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre :

- la décision de délivrance de permis de construire préalable à la construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol.